

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 Octobre 2019 à 20 H 30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE			X	M. DUJARDIN Gérard
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE			X	Mme VAUTIER Françoise
M. Xavier LEVASSEUR	X			
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN			X	Mme HAVET Dominique

Secrétaire de séance : Mme HAVET Dominique

Mme le Maire propose au Conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Vente d'une partie du chemin rural n°17 (chemin chasses marées).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

1° : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 4 SEPTEMBRE 2019 :

Le procès-verbal de la réunion du 4 Septembre 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le procès-verbal de la réunion du 4 Septembre 2019.

2° - RETROCESSION A L'EPFN DES PARCELLES CADASTREES AC N°41 ET 44 :

Suite à la convention signée entre la Commune de Clères et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) le 13 Août 2018, dans le cadre d'un programme de logements en accession à la propriété, petit habitat individuel, concernant les parcelles cadastrées AC n°48 et AC n°50, rue Louis Duthil à Clères.

Suite à l'avenant signé entre la Commune et l'EPFN le 17 Juillet 2019, visant à inclure les parcelles AC n°41 et 44, situées 4 rue Louis Duthil à Clères, nécessaires à la réalisation du projet d'habitat.

Suite à l'exercice du droit de préemption urbain par Mme le Maire de la Commune de Clères, pour les parcelles cadastrées AC n°41 et 44, situées 4 rue Louis Duthil à Clères, Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de réaliser la rétrocession des parcelles cadastrées AC n°41 et 44 à l'EPFN et de l'autoriser à signer tous documents liés à la vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à rétrocéder les parcelles cadastrées AC n°41 et AC n°44 (rue Louis Duthil) à l'EPFN et **donne son accord** pour que Mme le Maire puisse signer tous les documents liés à la vente de ce bien.

3° - CCICV : RAPPORT DE LA CLECT :

Mme le Maire informe le Conseil que par courrier en date du 7 septembre 2019, M. le Vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 6 septembre.

Mme le Maire rappelle que le Conseil Communautaire, lors de la séance du 6 Décembre 2018, a délibéré pour opter en faveur du passage à la fiscalité professionnelle unique, à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle communautaire, la CCICV verse aux Communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts précise que « la CLECT chargée d'évaluer les charges transférées, remet dans un délai de 9 mois, à compter de la date de transfert, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseillers municipaux, prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, prises dans un délai de 3 mois, à compter de la transmission du rapport au Conseil Municipal, par le Président de la Commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Après avoir pris connaissance du dossier, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le rapport établi par la CLECT en date du 6 Septembre 2019, **dit** que l'attribution de compensation définitive 2019 est calculée en fonction de la date de transfert des compétences au 1^{er} Janvier 2019 ; **autorise** Mme le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

4° - BUDGET 2019 : DECISION MODIFICATIVE :

Nécessité d'abonder le chapitre 012 : charges du personnel, suite au changement de situation d'un agent.

Mme le Maire propose de prélever la somme de 18 000 € du chapitre 011 (charges de gestion courante).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **adopte** la décision modificative telle que présentée.

5° - EMPRUNT MAISON DE SANTE :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissement : travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment voyageur de la gare de Clères en maison de santé pluridisciplinaire. Montant de financement du projet : 352 200 € HT

Propositions d'organismes bancaires :

CREDIT AGRICOLE

DUREE PRÊT	TAUX FIXES	ECHÉANCES TRIMESTRIELLES CONSTANTES	CHARGE BUDGETAIRE ANNUELLE	COÛT TOTAL CREDIT
10 ans	0.40 %	8 986.68	35 946.72	7 267.20
12 ans	0.49 %	7 559.83	30 239.32	10 671.84
15 ans	0.63 %	6 156.34	24 625.36	17 180.40

Base de calcul des intérêts : 360/360. Frais de dossier : 200 €

CAISSE EPARGNE

DUREE PRÊT	TAUX FIXES	ECHÉANCES TRIMESTRIELLES CONSTANTES	CHARGE BUDGETAIRE ANNUELLE	COÛT TOTAL CREDIT
10 ans	0.44 %	9 004.97	36 019.88	7 998.80
12 ans	0.53 %	7 578.16	30 312.64	11 551.68
15 ans	0.64 %	6 160.96	24 643.84	17 457.60

Base de calcul des intérêts : 360/360. Frais de dossier : 350 €

LA BANQUE POSTALE

DUREE PRÊT	TAUX FIXES	ECHÉANCES TRIMESTRIELLES CONSTANTES	CHARGE BUDGETAIRE ANNUELLE	COÛT TOTAL CREDIT
10 ans	0.54 %	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
12 ans	0.61 %	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
15 ans		<i>En attente</i>	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>

Base de calcul des intérêts : 360/360. Frais de dossier : *en attente*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après échange de vues, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **opte** pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole, pour un montant de financement de 352 200 € HT au taux de 0.63 %, échéances trimestrielles constantes ; **confère** toute délégation à Mme le Maire pour la signature des documents à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole et **décide d'inscrire** chaque année en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt contracté.

Mme le Maire propose d'emprunter sur une durée de 15 ans. Après débat qui a permis à chacun de s'exprimer sur la durée de l'emprunt : 12 ans ou 15 ans, il a été décidé de voter « à main levée » : 10 voix pour une durée de 15 ans, 2 voix pour une durée de 12 ans, et 2 abstentions.

6° - RAPPORTS ANNUELS 2018 : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Mme le Maire donne lecture du rapport de l'exercice 2018, émanant du syndicat mixte d'alimentation en eau potable et assainissement de la région de Sierville, rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau pour le service public d'assainissement collectif ainsi que pour l'eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du CGCT.

Ces documents sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **prend acte** de ces informations.

7° - VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°17 :

Suite à l'aliénation et au déclassement d'une partie du chemin rural n°17, Mme le Maire a eu un entretien individuel avec les 2 propriétaires riverains du chemin, qui sont potentiellement intéressés par l'acquisition d'une partie de celui-ci. Le prix de vente a été arrêté à la somme de 3 000 €.

Un courrier recommandé a été adressé aux deux riverains le 3 Octobre dernier. Ils doivent se prononcer dans un délai de 15 jours, à compter de la réception du pli recommandé.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Mme le Maire demande au Conseil l'autorisation de vendre une partie de ce chemin au prix de 3 000 €, et de l'autoriser à signer l'acte authentique auprès du notaire et tous documents afférents à cette vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à vendre une partie du chemin rural n°17 dénommé chemin chasses marées au prix de 3 000 € ; **confirme** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et **autorise** Mme le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents à ce dossier.

8° - INFORMATIONS DU MAIRE :

Proposition de nom pour le futur lotissement privé route Bois Hébert : le Conseil Municipal propose « Le Clos du Bois Hébert » ou « Le Clos du Bois ».

Mme le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 4 courant, d'un riverain qui est mécontent du projet d'aménagement (15 lots) aux Marettes. Mme le Maire rappelle que la zone concernée est constructible au vue du PLU.

Aménagement et sécurisation RD6 et RD155 : le marché a été relancé : annonce sur le site de l'ADM76 le 20 Septembre. Remise des offres le 11 Octobre avant 12 H 00 et présentation de l'analyse des offres par le cabinet Craquelin le 25 Octobre.

Repas des Aînés : le 30 Novembre – salle Clara.

Repas du personnel et des élus : 13 Décembre – salle Clara

Cie Les Incomestibles : en résidence à partir du 13 Octobre dans la salle de la résidence La Clérette. Intervention auprès de l'école élémentaire de Clères et centre de loisirs. Spectacle en Juin ou début juillet.

Contes de Fresquiennes : 4 Octobre à la salle Clara.

Concert Comité Jumelage : 5 Octobre – 48 musiciens.

ARA VTT : course cycliste le 6 Octobre – 280 participants.

Concert piano/violon église de Clères le 6 Octobre (organisé par le Foyer de la Culture et des Loisirs).

Spectacle le 9 Novembre – Salle Clara (organisé par le Foyer de la Culture et des Loisirs).

Chapelle du Tôt : réunion de chantier le 8 Octobre à 9 H 00 (audit charpente).

Vitesse excessive sur la RD 100 – Route Frichemesnil. Voir si possibilité d'inverser les panneaux « STOP ». M. DEHAIS va demander un avis technique à la Direction des Routes.

Travaux bureaux Mairie : réagréage le 11 Octobre et pose du revêtement le 14 Octobre.

Vol de panneaux de signalisation. Prévoir réinvestissement.

Séance levée à 22 H 15.